

# NEWSLETTER



## Télétravail depuis l'étranger : Quels sont les risques ?



Dans certains secteurs d'activité, les tâches de travail peuvent aisément être effectuées en distanciel. Compte tenu des difficultés de recrutement, les employeurs peuvent être tentés de recourir à des télétravailleurs résidant à l'étranger. Si cette situation ne présente pas de risques majeurs, elle peut révéler des écueils délicats à défaut de préparation suffisante. À l'employeur de poser les bonnes questions afin de maîtriser le cadre juridique.

### LE TÉLÉTRAVAIL INTERNATIONAL SOUS L'ANGLE DU DROIT DU TRAVAIL



Lorsque le télétravail exécuté en tout ou partie de manière pérenne depuis l'étranger est un enjeu lié au recrutement, sa mise en place ne pose pas de grandes difficultés.

Le télétravail à l'international n'étant pas encadré juridiquement, l'accord des parties suffira.

### LA PAIE DU TÉLÉTRAVAILLEUR : UNE GESTION COMPLEXE

Si le droit du travail, du fait du vide juridique constaté, laisse un cadre souple aux parties, les règles de protection sociale sont plus complexes voire rédhibitoires dans certains cas.

*Il est conseillé de déterminer expressément la loi applicable au contrat (par principe, la loi française) et d'identifier les principales dispositions impératives de l'État du lieu d'exercice de l'activité (principalement celles liées à la durée du travail).*



Lorsque le salarié n'est pas ressortissant de l'État dans lequel le travail sera effectué, la question de la détention d'un titre de travail doit être étudiée par les parties.

## DÉTERMINATION DE LA LÉGISLATION APPLICABLE

Télétravail avec activité substantielle dans le pays d'emploi	Législation du pays d'emploi
Télétravail avec activité substantielle dans le pays de résidence	Législation du pays de résidence
Télétravail depuis un pays hors de l'espace économique européen	Étude de la convention bilatérale (à défaut : Législation du pays de résidence)

### LE TÉLÉTRAVAILLEUR EST UN TRAVAILLEUR FRONTALIER (RÉGIME SIMPLIFIÉ)

Télétravail < 50 % durée du travail totale	Législation du pays d'emploi
Télétravail ≥ 50 % durée du travail totale	Législation du pays de résidence

Le salarié travaille 2 jours en France et télétravaille 3 jours depuis l'Allemagne : **droit de la sécurité sociale allemand.**

Le salarié travaille 3 jours en France et télétravaille 2 jours depuis l'Allemagne : **droit de la sécurité sociale français** (Si le salarié n'est pas domicilié fiscalement en France, un impact sur la CSG-CRDS ainsi que sur la cotisation d'assurance maladie doit être appréhendé)



### ? LES QUESTIONS À SE POSER AVANT LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Quel est le volume envisagé du télétravail ? Le salarié est-il frontalier ? Quelle est sa domiciliation fiscale ? Le salarié réside-t-il dans l'Espace économique européen ou en dehors ? Si oui, le pays de résidence est-il lié par une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France ?

La gestion de la paie peut nécessiter d'appréhender des règles de droit étranger, n'hésitez pas à solliciter votre expert-comptable avant la conclusion d'un contrat prévoyant du télétravail depuis l'étranger !



### SERVICE SOCIAL

✉ [social@e-care.fr](mailto:social@e-care.fr)

🌐 [e-care.fr](http://e-care.fr)

☎ 02 99 64 23 97

📍 18 rue Léo Lagrange 35131 Chartres de Bretagne